



MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2025

**APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 15 SEPTEMBRE 2025
(le « prospectus »), MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 24 OCTOBRE 2025**

à l'égard des Fonds suivants :

Fonds Portefeuille FNB d'actions Vanguard
Fonds Portefeuille FNB de croissance Vanguard
Fonds Portefeuille FNB équilibré Vanguard
Fonds Portefeuille FNB prudent Vanguard

(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds Vanguard »)

Sauf indication contraire, les termes clés utilisés dans la présente modification n° 2 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus. Tous les numéros de page mentionnés aux présentes correspondent à la numérotation des pages dans le prospectus.

Réductions des frais de gestion

Avec prise d'effet le 18 novembre 2025 (la « date de mise en œuvre »), les frais de gestion des Fonds Vanguard ci-après seront réduits comme suit :

Fonds	Série	Frais de gestion annuels actuels	Nouveaux frais de gestion annuels
Fonds Portefeuille FNB d'actions Vanguard	F	0,22 %	0,17 %
Fonds Portefeuille FNB d'actions Vanguard	M	0,20 %	0,15 %
Fonds Portefeuille FNB de croissance Vanguard	F	0,22 %	0,17 %
Fonds Portefeuille FNB de croissance Vanguard	M	0,20 %	0,15 %
Fonds Portefeuille FNB équilibré Vanguard	F	0,22 %	0,17 %
Fonds Portefeuille FNB équilibré Vanguard	M	0,20 %	0,15 %
Fonds Portefeuille FNB prudent Vanguard	F	0,22 %	0,17 %

Fonds	Série	Frais de gestion annuels actuels	Nouveaux frais de gestion annuels
Fonds Portefeuille FNB prudent Vanguard	M	0,20 %	0,15 %

Avec prise d'effet à la date de mise en œuvre, les mentions « Série F : 0,22 % » et « Série M : 0,20 % » à la sous-rubrique « Frais de gestion » dans les profils de fonds individuels des Fonds Vanguard figurant aux pages 98, 100, 102 et 104 du prospectus sont remplacées respectivement par les mentions « Série F : 0,17 % » et « Série M : 0,15% ».

Droits de résolution et sanctions civiles

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS VANGUARD, DU FIDUCIAIRE, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

EN DATE du 18 novembre 2025

La présente modification n° 2 datée du 18 novembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 15 septembre 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 24 octobre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié daté du 15 septembre 2025, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

PLACEMENTS VANGUARD CANADA INC., en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds Vanguard

(signé) « *Kathleen C. Bock* »
KATHLEEN C. BOCK
Chef de la direction

(signé) « *Michael Finnegan* »
MICHAEL FINNEGAN
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de Placements Vanguard Canada Inc.

(signé) « *Kathleen C. Bock* »
KATHLEEN C. BOCK
Administratrice

(signé) « *Christine M. Buchanan* »
CHRISTINE M. BUCHANAN
Administratrice

(signé) « *Catherine M. Chamberlain* »
CATHERINE M. CHAMBERLAIN
Administratrice

PLACEMENTS VANGUARD CANADA INC., en sa qualité de promoteur des Fonds Vanguard

(signé) « *Kathleen C. Bock* »
KATHLEEN C. BOCK
Chef de la direction